



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° 19-02-05

*Séance du 11 février 2019*

**FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**  
**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 : RAPPORT D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le onze février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne, dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis à Nangis – RD619 - ZI , sous la présidence de Monsieur Ghislain BRAY, Président du SYTRADEM.

**Titulaires présents** : M. et MME BRAY, MARTINET, DELANNOY, CIPRES, FRISINGHELLI, BRICHET, SIVANNE, BOURCIER, LABATUT, CONDAMINET, CHERON, AFONSO, FAUCONNET, MUNOZ, OZOG, AUTHIER, FONTAINE, BELTRAN-AUBRY, QUERMELIN.

**Suppléants présents** : M. et MME NUYTENS, FENOT, AVRON, PERRET, CHOMET, TROUVE, BUZZI, DELALANDRE.

**Représentés** : M. BARRACHIN (pouvoir à AVRON), JEUNEMAITRE (pouvoir à BRAY), BEAUGELET (pouvoir à FENOT).

**Excusés** :

**Secrétaire de séance** : M. BRICHET

Date de la convocation	: 1 <sup>er</sup> février 2019
Nombre de délégués en exercice	: 23
Nombre de délégués présents	: 27
Suffrage exprimés	: 23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-02-05

Séance du 11 février 2019

**FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT**  
**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 : RAPPORT D'ORIENTATION**  
**BUDGETAIRE**

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales – modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-994 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République –, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En conséquence, il expose au Comité les éléments nécessaires à la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2019, tels qu'ils sont retracés sur le document ci-dessous.

La commission des finances du SYTRADEM doit se prononcer sur le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

**LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019, au vu de la présentation du document précisant tous les éléments pour ce faire ;**

**PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;**

**CHARGE Monsieur le Président du Syndicat et Madame la Trésorière Principale de MONTEREAU-FAULT-YONNE, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.**



Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le



ID : 077-257705574-20190211-190205-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 19-02-05

*Séance du 11 février 2019*

Ainsi fait et délibéré  
Pour expédition conforme,



Le Président,

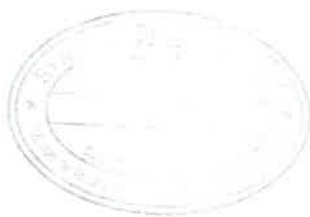
Ghislain BRAY

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 14 février 2019

Affiché, le 14 février 2019

Le Président,

Ghislain BRAY



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## INTRODUCTION

### - **Référence réglementaire :**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite "Loi NOTRE" a créé le "Rapport d'orientations Budgétaires" (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'article D2312-3 du CGCT vient préciser pour la présentation de la structure qu'elle doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport s'attachera à mettre à jour ses informations et à les compléter d'un bilan détaillé de l'effectif global du SYTRADEM et de son évolution.

Il est transmis au préfet et au président des EPCI ; il fait l'objet d'une publication.

### - **Jurisprudence :**

Le rapport d'orientation budgétaire ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

### - **Définition :**

- Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire ;
- Il porte sur les orientations générales de la collectivité et les engagements pluriannuels ;
- Il a lieu au plus tôt deux mois avant l'examen du budget primitif ;
- Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

### - **Objectifs :**

Ce rapport permet à l'assemblée délibérante :

- De débattre des orientations préfigurant les priorités à afficher dans le budget primitif ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;

➤ De s'exprimer sur les actions nouvelles à engager, et leurs conséquences en matière financière.

## BILAN DE LA GESTION 2018 SYTRADEM

Le bilan prévisionnel de la gestion du budget de l'exercice 2018 se présente comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES	6 077 455,40 €
RECETTES	9 924 832,51 €
SOLDE DE L'EXERCICE (excédent)	3 847 377,11 €
EXCEDENT REPORTE	1 670 661,11 €
<b>EXCEDENT CUMULE</b>	<b>5 518 038,22 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 916 319,99 €
RESTES A REALISER (dépense)	254 513,39 €
TOTAL DES DEPENSES	4 170 833,38 €
RECETTES	3 823 963,62 €
SOLDE DE L'EXERCICE (déficit)	346 869,76 €
SOLDE REPORTE (déficit)	3 598 660,23 €
<b>BILAN CUMULE (déficit)</b>	<b>3 945 529,99 €</b>
<b>SOLDE GLOBAL DU BUDGET (excédent)</b>	<b>1 572 508,23 €</b>

## BILAN DE LA GESTION 2018 SYTRAVAL

Le bilan prévisionnel de la gestion du budget de l'exercice 2018 se présente comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES	896 075,81 €
RECETTES	913 188,22 €
SOLDE DE L'EXERCICE (excédent)	17 112,41 €
EXCEDENT REPORTE	382 521,83 €
<b>EXCEDENT CUMULE</b>	<b>399 634,24 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	33 791,01 €
RESTES A REALISER (dépense)	6 127,49 €
TOTAL DEPENSES	39 918,50 €
RECETTES	19 447,50 €
SOLDE DE L'EXERCICE (deficit)	-20 471,00 €
DEFICIT REPORTE	537,50 €
<b>DEFICIT CUMULE</b>	<b>21 008,50 €</b>
<b>SOLDE GLOBAL DU BUDGET(excédent)</b>	<b>378 625,74 €</b>

## SYTRADEM – BUDGET 2019

-----

Le projet de budget 2019 du SYTRADEM, qui sera voté dans les prochaines semaines, prendra en compte les éléments suivants :

### **Recensement 2019**

Population : 144 853 habitants soit +0.593 % par rapport à 2018

### **FONCTIONNEMENT DE DEPENSES :**

- a) Il est proposé pour le marché AMO (suivi de la DSP), un montant de 33 500 € HT
- b) Pour le fonctionnement de l'UVE (DSP), un montant estimatif de 2 180 000 € HT
- c) Marchés surveillance du milieu naturel : 27 100 € HT
- d) TGAP le besoin est estimé à 243 750 € HT
- e) Pour le transport (transfert des OM, emballages et papiers) le montant est estimé à 163 000 € HT
- f) Il est proposé pour le tri des emballages et JRM - quais de transferts- un montant de 1 104 000 € HT
- h) Reversement des recettes aux syndicats de base l'estimation est de 350 000 € HT (vente de matériaux)
- i) Reversement des Soutiens des Eco organismes aux syndicats de base : le montant est estimé à 900 000 € HT
- j) Emprunt et ICNE : les montants s'élèvent à 1 056 165 € HT
- h) Petit entretien, carburant, assurance véhicule : 4 300 € HT

### ADMINISTRATION :

- a) Assurance des bâtiments estimée à 20 000 € HT
- b) Frais de personnel et indemnité élus et au comptable estimés à 143 700 € HT
- c) Frais administratifs, insertions, entretien, honoraires, divers sont estimés à 27 250 € HT

### COMMUNICATION :

Afin de développer la communication il est demandé la somme de 11 000 € HT. Cette somme permettra de développer les visites de l'UVE, du centre de tri aux scolaires.

### FONCTIONNEMENT DE RECETTES :

- a) Montant estimé pour la redevance pour l'occupation du domaine public et frais de contrôle : 57 000 € HT
- b) Montant estimé pour le traitement des fumées, vente de métaux et l'intéressement sur traitements des déchets extérieurs est de 226 100 € HT
- c) Part estimée du SYTRADEM sur les recettes provenant de la vente de chaleur : 230 000 € HT
- d) Location du 2ème étage du bâtiment : 8 800 € HT
- e) Reversement de TGAP pour apports extérieurs estimation de 71 550 € HT
- f) Pour les ventes de matériaux triés, l'estimation des recettes s'élève à 350 000 € HT
- g) Pour les Eco-organismes, le montant est estimé à 900 000 € HT

### INVESTISSEMENT DE DEPENSES :

- a) Il a décidé de provisionner depuis le budget 2018 tous les ans la somme de 100 000€ HT pour les travaux de l'UVE.  
Pour 2019, 100 000 € HT de nouveau crédit et un report de 149 852.04 € HT.
- b) En ce qui concerne le matériel de bureau et informatique, il est proposé que le crédit disponible soit 2 885 € HT - soit reporté au budget 2019, au titre des restes à réaliser.
- c) Pour le mobilier, il est proposé que le crédit disponible soit 1 663 € HT - soit reporté au budget 2019, au titre des restes à réaliser.



d) Il est nécessaire de prévoir un véhicule afin de permettre les visites régulières à l'UVE, au centre de tri et à toutes les réunions extérieures concernant le syndicat.  
La somme est estimée à 15 000 € HT.

e) Emprunts : le montant du remboursement du capital s'élève à 4 012 639 € HT

f) Pour le matériel informatique et la bureautique, il est proposé un montant de 10 000 € HT.

### INVESTISSEMENT DE RECETTES :

Le montant des amortissements s'élèvent à 140 270.78 € HT.

### CONTRIBUTIONS :

Pour rappel, en 2018, la contribution s'élevait à **55,875 € HT** par habitant.  
En 2019, il est proposé de maintenir la contribution à 55,875 € HT par habitant.

Le montant de la contribution totale 2019 s'élève à **8 093 661.37 € HT**, soit une augmentation de 0.593%, dû à l'augmentation de la population.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ISSUES DE LA LOI NOTRe

AP-CP : Tableau en annexe.

Dette : Tableau en annexe.

Effectifs : Le SYTRADEM n'a créé aucun poste propre pour son fonctionnement, lequel est assuré par des personnels du SMETOM-GEEODE, dans le cadre de mises à disposition, selon délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2016.  
Tableau en annexe.



Autorisation de programme sur 5 ans  
maximum

Récapitulatif des prévisions d'investissement sur 5 ans

2019-2022

(en crédits de paiements)

PROJETS	TOTAL HT
Travaux UVE	649 965,39 €
Matériel de bureau	12 885,00 €
Mobilier	1 663,00 €
Dépôt et cautionnement	164 000,00 €
Aquisition véhicule	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>843 513,39 €</b>

projets	REPORT 2018	2019	2020	2021	2022
Travaux UVE	249 965,39 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Matériel de bureau	2 885,00 €	10 000,00 €			
Mobilier	1 663,00 €				
Dépôt et cautionnement	0,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €	41 000,00 €
Aquisition véhicule	0,00 €	15 000,00 €			
	254 513,39 €	166 000,00 €	141 000,00 €	141 000,00 €	141 000,00 €

Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le



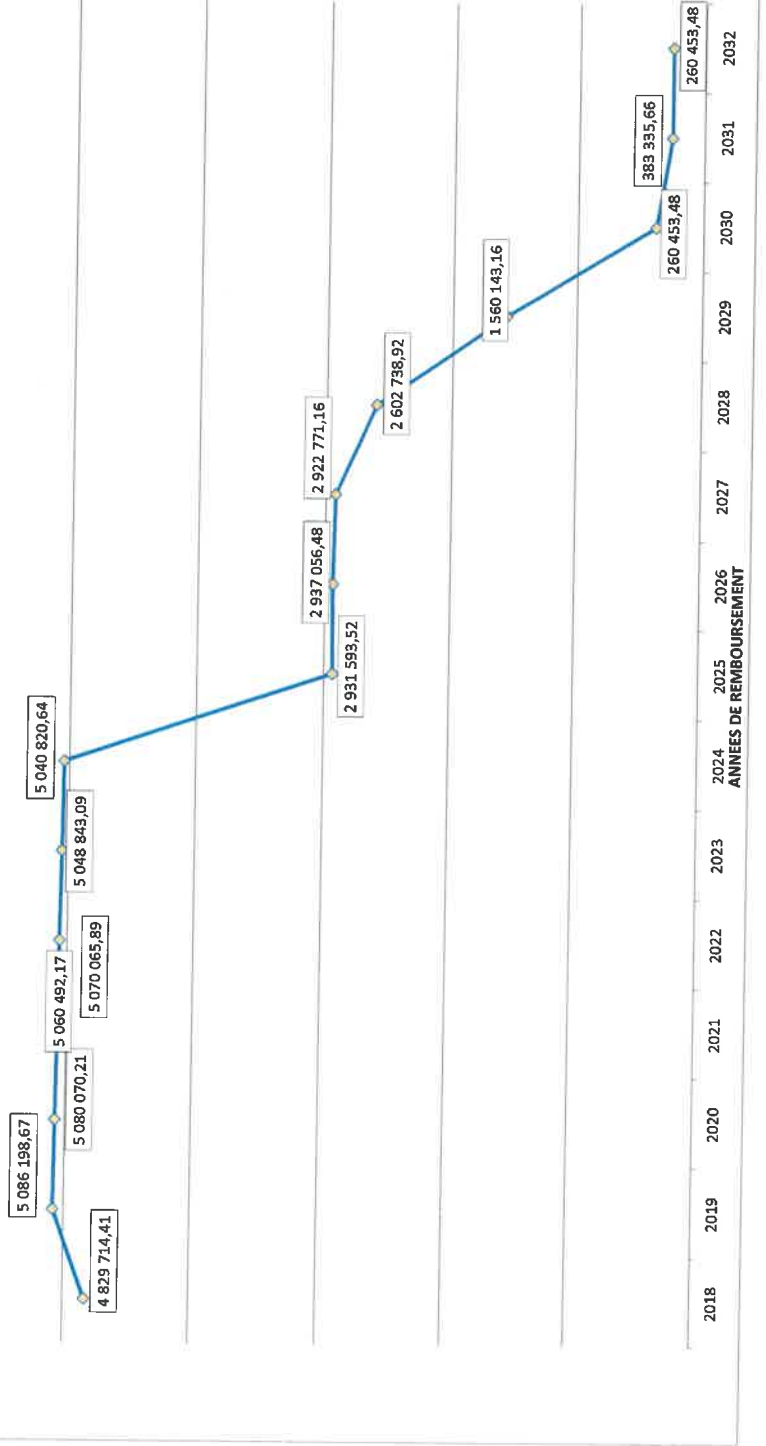
ID : 077-257705574-20190211-190205-BF



**EMPRUNTS DU SYTRADEM  
CAPITAL ET INTERET - AVANT NEGOCIATION**

CAPITAL EMPRUNTE	TYPE TAUX	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
28 855 000 €	Fixe	3 270 968,34	3 169 220,38	3 068 726,85	2 965 184,47	2 863 875,32	2 762 228,57	1 342 890,72											
10 000 000 €	variable	340 104,00	523 389,29	567 022,38	610 310,58	652 488,75	693 848,74	1 360 516,85	995 299,93	995 549,95	995 907,61	996 534,69	499 142,80						
7 000 000 €	variable	237 986,00	343 740,42	375 187,78	406 639,21	437 406,89	467 727,17	935 005,66	682 841,09	685 770,44	688 552,03	691 560,24	348 782,34						
4 145 000 €	variable	140 932,00	203 547,81	222 187,45	240 787,24	259 012,50	276 962,44	553 659,98	404 347,18	406 076,54	407 724,81	409 500,33	206 498,28						
3 889 493,84 €	Fixe	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	195 340,11
3 500 000 €	Fixe	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42	326 122,42							
		4 576 576,24	4 826 473,80	4 819 680,36	4 809 497,40	4 799 469,36	4 787 342,82	4 778 648,91	2 669 064,10	2 673 972,83	2 678 760,35	2 366 048,74	1 314 876,90	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	260 453,48	195 340,11
3 500 000 €	Fixe	238 678,17	240 069,55	240 734,53	240 913,17	241 367,49	241 844,95	242 516,41	242 874,10	243 428,36	244 010,81	244 690,18	245 266,26	122 882,18					
1 500 000 €	variable	13 460,00	19 655,32	19 655,32	19 655,32	19 655,32	19 655,32	19 655,32	19 655,32	19 655,29									
		263 138,17	259 724,87	260 389,85	260 566,49	261 022,81	261 500,27	262 171,73	262 529,42	263 083,65	244 010,81	244 690,18	245 266,26	122 882,18					
		<b>4 829 714,41</b>	<b>5 086 198,67</b>	<b>5 080 070,21</b>	<b>5 070 065,89</b>	<b>5 060 492,17</b>	<b>5 048 843,09</b>	<b>5 040 820,64</b>	<b>2 931 593,82</b>	<b>2 937 056,48</b>	<b>2 922 771,16</b>	<b>2 602 738,92</b>	<b>1 560 143,16</b>	<b>383 335,66</b>	<b>260 453,48</b>	<b>260 453,48</b>	<b>260 453,48</b>	<b>260 453,48</b>	<b>195 340,11</b>

**Remboursement des emprunts SYTRADEM**



Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le



ID : 077-257705574-20190211-190205-BF



**MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL SMETOM-GEEODE POUR LE SYTRADEM**

<b>DIRECTION</b>	<b>H/semaine</b>
Technicien Principal	13h30
Rédactrice Principale	13h30
<b>TOTAL</b>	<b>27 HEURES</b>

<u>FINANCES-SUIVI DES MARCHES</u>	
Adjointe administrative Principale	4 heures
Adjointe territoriale	5 heures
<u>ACCUEIL-STANDART-ARCHIVES</u>	
Adjoint territoriale	2 heures
Adjointe territoriale	2 heures
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	
Adjointe territoriale	6 heures
<u>AFFAIRES GENERALES-SECRETARIAT</u>	
Adjointe territoriale	19 heures
<b>total</b>	<b>38 HEURES</b>

**TOTAL GENERAL** 63 HEURES/SEMAINE

SOIT 273H/MOIS

EQUIVALENT EN POSTES: 1 POSTE A 100% ET 1 POSTE A 80%